



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 août 2009  
Français  
Original : anglais

## Soixante-quatrième session

Point 114 de l'ordre du jour provisoire\*

### Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire

#### Promotion du développement par le biais de la réduction et la prévention de la violence armée

#### Rapport du Secrétaire général

#### Résumé

La violence armée – c'est à dire l'utilisation intentionnelle, réelle, ou la menace d'utilisation d'armes pour infliger la mort ou des blessures – revêt de nombreuses formes allant de la violence politique à la violence criminelle en passant par la violence interpersonnelle et elle se retrouve dans toute une série de contextes. La violence armée détruit non seulement des vies mais elle provoque des dégâts à l'infrastructure et à la propriété, elle restreint la fourniture de services publics, mine les investissements en capital humain, social et économique et elle contribue à des dépenses non productives pour les systèmes de sécurité. La violence armée mine le développement et entrave la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le présent rapport analyse différents aspects de la relation existant entre la violence armée et le développement. Dans divers contextes, les facteurs de risque et les effets de la violence armée sont souvent similaires. Les jeunes hommes constituent la majorité des auteurs ainsi que des victimes de la violence armée. Dans certaines situations – y compris dans certains conflits armés – les femmes, les filles et les garçons souffrent de formes aiguës de violence sexuelle. Des facteurs comme des institutions faibles, des inégalités économiques et horizontales systémiques, l'exclusion de groupes minoritaires, des rapports d'inégalité entre les sexes, des opportunités d'éducation restreintes, un taux de chômage persistant et un accès aisé aux armes à feu, à l'alcool et aux drogues jouent un rôle important dans la perpétration, la durée et la gravité de la violence armée.

Le système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les gouvernements nationaux et locaux et les organismes de la société civile se sont mobilisés afin de prévenir et de réduire la violence armée par le biais d'interventions basées sur des preuves, mais les réponses doivent être renforcées de manière proportionnelle. La prévention de la violence armée et les efforts déployés pour la réduire doivent être soigneusement conçus, ciblés et suivis. Les options de programmation s'étendent des interventions liées à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix aux interventions ciblant la demande et les facteurs de risque aux niveaux individuel, relationnel et social.

Le présent rapport insiste tout particulièrement sur les mesures correctives à apporter aux risques et aux effets de la violence armée et du sous-développement. Cela comprend l'application de conventions et

\* A/64/150.



d'accords existants relatifs à la violence armée et au développement, l'amélioration de l'efficacité des politiques de prévention et de réduction de la violence armée dans la production, l'examen et l'utilisation de preuves; le renforcement des capacités à diagnostiquer, concevoir des stratégies et mettre en œuvre des programmes; le développement d'objectifs, de cibles et d'indicateurs mesurables pour la prévention et la réduction de la violence armée; la création de partenariats au sein du système des Nations Unies et avec des organisations régionales, des autorités nationales et la société civile pour assurer une politique et une programmation cohérentes; l'augmentation des ressources destinées à la prévention et à la réduction de la violence armée et l'encouragement d'une action accrue à l'échelle internationale.

## Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	4-5
II. Comprendre la violence armée et le développement.....	4-30	5-10
III. Réponses apportées au sein des Nations Unies et en dehors.....	31-45	10-14
IV. Amélioration des politiques, des programmes et de la coordination.....	46-62	14-18
V. Observations et recommandations.....	63-65	18-21

## I. Introduction

1. Au paragraphe 2 de sa résolution 63/23, l'Assemblée générale prie son Secrétaire général de solliciter le point de vue des États Membres sur les liens existant entre la violence armée et le développement et, en étroite consultation avec les organismes, fonds et programmes concernés des Nations Unies, et avec les trois centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement<sup>1</sup>, de lui faire rapport à sa soixante-quatrième session. La soumission du présent rapport répond à cette requête. En outre, 33 États Membres, ainsi que deux organisations issues de la société civile ont donné leur point de vue sur les liens existant entre la violence armée et le développement, en réponse à la requête formulée dans ladite résolution.<sup>2</sup>
2. La violence armée exerce un effet négatif sur le développement humain, social, politique et économique. Lorsqu'elle est associée à des conflits, elle engendre des déplacements forcés, détruit l'infrastructure ainsi que le capital humain et social et laisse des cicatrices tenaces qui exercent une influence à long terme sur les efforts de reconstruction et de réconciliation. Lorsqu'elle est associée à une activité criminelle à grande échelle, elle peut miner les institutions de l'État, semer la peur et l'insécurité et contribuer à un climat d'impunité. Elle contribue à la criminalité transnationale comme le trafic illicite de personnes et de drogues, d'armes et d'autres articles illégaux et est soutenue par celle-ci. Lorsqu'elle est associée à la violence interpersonnelle et sexiste, elle peut détruire le tissu familial et communautaire et imprimer sur les survivants et les victimes de profondes cicatrices psychologiques et physiques. Dans tous les cas, la violence armée exerce des effets négatifs qui vont bien au-delà de la douleur et des souffrances des victimes immédiates et des survivants.
3. La violence armée mine également la paix et la sécurité. Dans les pays fortement touchés, elle peut mettre en danger la stabilité politique, miner l'État de droit et retarder la progression des objectifs du Millénaire pour le développement. Au Sommet mondial de 2005, les États Membres des Nations Unies ont reconnu que « le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont inséparables et se renforcent mutuellement » (A/60/1). Le problème de la violence armée est un point qui concerne tous les États Membres, étant donné que l'État a pour principale responsabilité de veiller à la sécurité de ses citoyens et de promouvoir le respect et l'observation des droits de l'homme. La violence armée, qu'elle soit de nature politique, criminelle ou interpersonnelle, défie l'État et mine les liens existants entre les États et leurs citoyens.
4. Un certain nombre d'États Membres ainsi que toute une série d'institutions faisant partie du système des Nations Unies ont reconnu l'influence négative de la violence armée sur le développement. Il apparaît clairement dans les soumissions des États Membres et dans les informations rassemblées dans le présent rapport que bon nombre d'États Membres, d'organisations internationales et d'organismes civils se sont activement engagés à s'efforcer de prévenir et de réduire la violence armée. Il convient de soutenir les efforts déployés par les intéressés pour concevoir des approches holistiques aux politiques et aux programmes visant à prévenir et réduire la violence, afin d'améliorer les perspectives de développement humain, économique, social et politique. Des réponses pratiques exigent une coopération entre et parmi les différentes agences et organisations et la mise en œuvre de politiques et de programmes novateurs qui

---

<sup>1</sup> Trois centres régionaux pour la paix et le désarmement ont été mis sur pied au sein du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat. En coopération avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes, ils ont pour mandat d'aider les États Membres faisant partie de leurs régions respectives à mettre en œuvre les activités liées à la paix et au désarmement

<sup>2</sup> Les points de vue soumis par les États Membres peuvent être consultés sur le site

réunissent les organisations internationales et régionales, les gouvernements nationaux et locaux ainsi que la société civile. Le présent rapport est destiné à renforcer et à encourager davantage ces efforts.

## II. Comprendre la violence armée et le développement

5. Les six agences des Nations Unies qui collaborent au Programme de prévention de la violence armée<sup>3</sup> ont adopté la définition suivante de la violence armée : l'utilisation ou la menace d'utilisation intentionnelle de la force physique, avec des armes, contre soi-même, une autre personne, un autre groupe, une autre communauté ou un état qui a pour conséquence des pertes, des blessures la mort et/ou des dommages psychosociaux à une ou plusieurs personnes et qui peut miner la sécurité, les réalisations et les perspectives en matière de développement d'une communauté, d'un pays ou d'une région.<sup>4</sup> Cette définition se base sur la définition de la violence adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé<sup>5</sup>.
6. L'État possède le monopole de l'utilisation légitime de la force et de la violence armée afin de protéger ses citoyens et ses institutions et de les mettre à l'abri, conformément aux obligations légales internationales ainsi qu'aux principes humanitaires et des droits de l'homme. L'État est également chargé de déterminer les circonstances dans lesquelles des personnes peuvent légalement utiliser la force et la violence armée et il doit veiller à assurer le respect à part entière et l'observation des normes internationales et de la législation interne relatives au recours à la force et à la violence armée.<sup>6</sup>
7. La nature changeante de la violence armée au cours des trois dernières décennies, notamment dans bon nombre de situations dans lesquelles les Nations Unies se sont montrées actives lors des opérations pour la paix, la reconstruction post conflits ou l'aide au développement a rendu la ligne de démarcation assez floue entre les conflits armés et la criminalité et entre la violence motivée par des raisons politiques, et celle motivée par des raisons économiques. Les guerres motivées par des raisons économiques, la croissance des réseaux régionaux qui impliquent les gangs transnationaux de criminalité organisée et les groupes armés non étatiques ainsi que des niveaux élevés de violence interpersonnelle, tant dans certaines situations post conflit que dans certains milieux qui n'ont pas connu de conflit armé, ne

<sup>3</sup> Le Programme de prévention de la violence armée est un programme conjoint des Nations Unies qui contribue à la conception d'une approche plus cohérente et davantage basée sur les preuves de la violence armée et de sa prévention. Démarrée en 2006 (en tant que projet de collaboration entre le Programme de Développement des Nations Unies (PNUD) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Phase 2 est une initiative conjointe entre le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat (UNODA), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et l'OMS.

<sup>4</sup> Pour des définitions similaires, voir l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), *Réduction de la violence armée pour permettre le Développement* (Paris : OCDE, 2009), p. 28, qui définit la violence armée comme « l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes pour infliger des blessures, la mort ou des dommages psychosociaux, qui minent le développement » ou la Déclaration de Genève, la prévention et la réduction de la violence armée : un défi pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, document de référence (Genève : Secrétariat de la Déclaration de Genève, 2008) p.10 qui la définit comme « l'utilisation ou la menace intentionnelles et illégitimes de la force recourant à des armes ou à des explosifs, à l'encontre de personnes, de groupes, de communautés ou d'États, d'une façon qui porte atteinte à la sécurité des personnes et/ou au développement durable. »

<sup>5</sup> WHA56.24

<sup>6</sup> Ces principes sont notamment repris dans les « Principes de base des Nations Unies sur le recours à la force et à l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application de la loi », adoptés lors du 8<sup>e</sup> Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

permettent pas de différencier clairement les différentes formes de violence, dans la pratique et dans leur analyse.

8. Dans un certain nombre de régions, l'accumulation excessive d'armes légères a été l'instrument qui a donné forme au déploiement, à la gravité et à la durée de la violence armée et à ses effets négatifs. Comme celles-ci sont disponibles en grand nombre et faciles d'emploi, les armes à feu sont les principaux éléments utilisés dans les conflits armés ainsi que dans les contextes de violence criminelle et interpersonnelle non conflictuels. Jusqu'à 60 % des morts violentes dans le monde entier peuvent être attribués aux armes à feu, tant dans des contextes conflictuels que non conflictuels.<sup>7</sup> Cette relation entre les armes légères, la violence armée et le développement a été expliquée en détail dans les résolutions de l'Assemblée générale (par exemple, A/RES/60/68) et dans le rapport de 2008 du Secrétaire général au Conseil de Sécurité, sur les armes légères (S/2008/258).
9. Avec les spécialistes en matière de violence et de conflits, des économistes, des experts de la santé publique, des criminologues, des planificateurs urbains et autres personnes se sont penchés sur l'analyse de la dynamique de la violence armée et sur les liens existant entre la violence armée et le développement. Ils ont découvert que la violence armée se trouvait souvent concentrée de manière géographique et parmi des groupes précis de la société. Alors que certaines régions d'un pays ou certains quartiers d'une ville peuvent fonctionner normalement, d'autres endroits peuvent devoir faire face à des niveaux élevés et chroniques de violence armée. Les régions périphériques, marginales et négligées comme les zones frontalières et les bidonvilles urbains sont souvent vulnérables à la croissance de structures de pouvoir informelles et prédatrices basées sur le recours à la force et à la violence.
10. Diverses formes de violence peuvent être liées par leurs causes et peuvent se renforcer mutuellement en un cercle vicieux. L'importante incidence de la violence sexospécifique,<sup>8</sup> et tout particulièrement la violence sexuelle rapportée dans certaines zones de conflits, montre que la violence associée au conflit armé n'est souvent pas confinée aux combattants mais s'étend à une violence commise à l'encontre de civils.<sup>9</sup> Des taux élevés de violence criminelle dans un certain nombre de contextes post conflit soulignent également comment l'ancienneté du conflit peut constituer un obstacle actuel à la reconstruction, à la paix et à la sécurité. Alors que différentes formes de violence exigent comme réponses des politiques et des programmes qui ciblent les facteurs de risques spécifiques et les facteurs de protection, il est important d'éviter de traiter chaque forme de violence de manière isolée. Des approches fragmentées risquent d'entraver le développement de stratégies globales pour la prévention et la réduction de la violence armée et d'empêcher le développement de politiques internationales, régionales, nationales et locales plus cohérentes.
11. Le concept de la violence armée englobe le spectre de la violence pendant les conflits et après les conflits, la violence liée au crime et la violence interpersonnelle, y compris les formes de violence sexistes. Elle a une portée plus vaste que la prévention des conflits et elle comprend des approches et des stratégies relatives à la consolidation de la paix, au développement, à la santé publique et à la justice criminelle. Elle implique les parties concernées par le désarmement, le développement, la sécurité urbaine, la santé publique, la prévention des conflits, la justice criminelle et l'État de droit, l'égalité hommes-femmes et les enfants, la lutte contre le terrorisme et les droits de l'homme. L'Assemblée générale, dans sa résolution 63/23, reconnaît l'existence de tels liens.

<sup>7</sup> Le fléau mondial de la violence armée (Genève : Secrétariat de la Déclaration de Genève, 2008), p 75.

<sup>8</sup> Pour une définition, voir les Articles 1 et 2 de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, résolution 48/104.

<sup>9</sup> Voir les résolutions du Conseil de sécurité 1820 (2008) et 1325 (2000) sur « les femmes, la paix et la sécurité ». En 2007, les Nations Unies ont également lancé l'action des Nations Unies contre la violence sexuelle dans les conflits (Action de l'ONU), qui réunissait les efforts de 12 agences des Nations Unies dans ce domaine.

## La violence armée et le développement

12. Les liens complexes existant entre la violence armée et le sous-développement – avec la violence armée qui constitue aussi bien une conséquence qu'une cause du sous-développement - commencent à être davantage reconnus. Que ce soit dans les sociétés touchées par un conflit armé, par la violence criminelle ou interpersonnelle, la dissémination de la violence armée peut empêcher la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des preuves réelles de la manière dont la violence armée mine les perspectives de développement et du moment auquel elle surgit, ainsi que de l'efficacité de stratégies pour sa prévention et sa réduction sont indispensables pour aider les sociétés touchées à atteindre leurs buts dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.
13. Au cours des dernières décennies, les niveaux de violence armée criminelle et non conflictuelle ont diminué dans bon nombre de régions en développement, ce qui porte à croire que le développement social, économique et politique va progressivement renforcer les institutions publiques et mener à une augmentation de la sécurité et de la sûreté publiques. Toutefois, au cours des vingt dernières années, la violence armée s'est accrue dans certaines régions et dans certains États où le développement économique et social a progressé, montrant ainsi que la violence armée possède sa propre dynamique et doit être traitée comme une question de politique publique en soi.
14. Actuellement, de nombreux États se trouvent pris dans un « piège conflictuel » où une violence armée et une insécurité persistantes rongent les perspectives de développement.<sup>10</sup> Bien des pays les plus pauvres au monde sont touchés par un conflit armé ou en sortent, la plupart étant situés en Afrique.<sup>11</sup> De même, beaucoup de pays se trouvant dans des contextes non conflictuels sont pris dans un « piège de la violence » équivalent, où la violence criminelle et interpersonnelle organisée et l'insécurité en résultant imposent des frais élevés à des institutions publiques fragilisées, découragent les investissements et mènent à des ménages improductifs de par les dépenses communautaires et gouvernementales pour la sécurité et l'ordre public.<sup>12</sup> Des niveaux élevés de violence homicide et de crimes se trouvent concentrés dans un certain nombre de pays à faibles et à moyens revenus, tout particulièrement dans certaines parties d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Afrique.

## Coûts et conséquences de la violence armée

15. Les conséquences socio-économiques et humaines de la violence armée sont très lourdes. Plus de 540 000 hommes, femmes et enfants meurent chaque année de la violence, une grande majorité d'entre eux dans des pays non affectés par la guerre et par le biais de taux élevés de violence interpersonnelle, dont certain hébergeant des gangs organisés ou des groupes armés.<sup>13</sup> Bien davantage de personnes meurent des effets indirects, comme d'une mortalité prématurée due au déplacement et à l'insuffisance de nourriture, d'eau, de soins fondamentaux et autres nécessités.

<sup>10</sup> Paul Collier et al, *Breaking the Conflict Trap: Civil War and Development Policy* (Rapports de recherche de la politique de la Banque mondiale) (Washington: Banque mondiale et Oxford University Press, 2003).

<sup>11</sup> Au moins 13 des 20 États qui se trouvent dans le bas de l'index du développement humain sont touchés par un conflit ou en émergent. Voir le rapport sur le développement humain 2007/2008 et [hdr.undp.org/en/reports/global/hdm/2007-2008](http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdm/2007-2008).

<sup>12</sup> Voir *Crimes, Violence et Développement : Tendances, coûts et choix politiques dans les Caraïbes*, Rapport No. 37820, un rapport conjoint de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Région d'Amérique latine et des Caraïbes de la Banque mondiale (Washington: Banque mondiale, 2007).

<sup>13</sup> *Le fléau mondial de la violence armée*, p. 2.

16. Beaucoup des personnes tuées et blessées – dont la majorité sont des hommes jeunes – se trouvent au sommet de leur vie productive. En tant que telle, la violence armée a un coût socio-économique élevé, plus particulièrement dans les pays à faibles et moyens revenus et dans les milieux pauvres et vulnérables de la société.
17. Outre les morts et les blessures qu'elle engendre, la violence armée traumatise les personnes et les communautés. Ces conséquences, bien qu'elles ne soient pas facilement visibles, exercent une influence réelle et négative sur les perspectives et les processus de réconciliation et de reconstruction au sein des communautés et entre elles.<sup>14</sup>
18. La violence armée exerce également un effet négatif sur l'économie. Les pays touchés par la guerre subissent en moyenne une diminution du taux de croissance annuel de leurs économies d'environ 2 % du produit national brut (PNB) et les taux de croissance restent bas après l'arrêt des combats. En outre, le coût mondial de la violence non conflictuelle pour les sociétés de par le monde, considéré en fonction des pertes de productivité dues à des décès prématurés, peut atteindre 160 milliards de dollars des États-Unis par an.<sup>15</sup>
19. La violence armée a également des effets économiques négatifs sur toute la société. Elle détruit les vies et les biens, mine le potentiel d'investissements locaux et étrangers et contribue à la perte de compétences vitales pour les sociétés lorsque le capital humain émigre ailleurs. Elle contribue à des dépenses excessives et improductives en services de police et de sécurité. L'impact des niveaux élevés de violence armée sur les économies nationales ne peut pas être surévalué et il peut correspondre à plusieurs points de pourcentage du PNB chaque année.<sup>16</sup>
20. La violence armée est préoccupante pour la sécurité tant nationale qu'internationale et elle revêt des dimensions régionales et transnationales. Elle peut s'étendre au-delà des frontières territoriales et déclencher des déplacements de personnes à grande échelle, comme on a pu l'observer pendant les affrontements entre des groupes rivaux ou parmi les groupes de criminels qui font du trafic d'armes d'un pays à un autre. Les syndicats de criminels organisés, les groupes de diaspora et les réseaux de terroristes peuvent également influencer directement la dynamique locale de la violence armée.
21. La violence armée est extrêmement sexiste tant dans ses causes que dans ses effets. Dans toutes les sociétés touchées, les jeunes hommes sont le plus souvent les auteurs, ainsi que les victimes immédiates, d'attaques armées. Cette violence est profondément enracinée dans des normes socioculturelles inégales et dans des relations structurelles d'inégalité entre les hommes et les femmes. La reconnaissance de la nature sexiste de la violence armée doit apparaître dans les réponses des politiques et des programmes. Si nous ne remédions pas aux aspects sexistes de la violence armée, y compris les rôles sociaux masculins qui accompagnent souvent cette violence armée et la subordination structurelle des femmes et des filles dans une société élargie, certaines des causes principales et fondamentales de la violence armée et les différentes influences qu'elle exerce sur les filles, les garçons, les femmes et les hommes pourraient être négligées.

---

<sup>14</sup> Comité international de la Croix rouge et Ipsos, Notre monde, À vous d'agir : Perspectives du terrain (Genève : CICR/Ipsos, 2009).

<sup>15</sup> Le fléau mondial de la violence armée, p. 89.

<sup>16</sup> « Making Societies more Resilient to Violence », Équipe traitant des conflits, des crimes et de la violence Département du développement social, Banque mondiale (Washington, 2009).

22. Les identités sexospécifiques sont souvent influencées de manière significative par le conflit armé ou l'exposition à la violence. Une fragmentation en normes sociales liées à la protection des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables a parfois conduit à la diffusion d'une culture de la violence à l'encontre des plus vulnérables.
23. Même si les grands adolescents et les jeunes hommes sont les principales victimes directes, les femmes, les garçons pré-adolescents et les filles souffrent également de la violence armée, tant comme victimes directes qu'indirectes. Le Conseil de Sécurité, dans ses résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) a insisté sur le fait que la violence sexiste et plus particulièrement la violence sexuelle, sont très répandues dans de nombreuses zones à conflit et que les auteurs sont rarement traduits devant la justice. Les femmes et les enfants victimes de violence sexospécifique, notamment de viol, de violence à domicile et d'exploitation sexuelle, donnent souvent une quantité insuffisante d'informations, mais cet effet de la violence armée reste important. L'impact de la violence est souvent ressenti au niveau familial, lorsque les enfants ou les femmes doivent jouer le rôle de soignants des victimes ou deviennent de facto chefs de famille. Dans des situations où l'accès à des moyens de subsistance est réduit, les femmes et les enfants se battent pour subvenir à leurs familles et souffrent souvent de niveaux de pauvreté de plus en plus élevés qui peuvent s'étendre à la génération suivante.
24. La présence et la persistance de la violence armée indiquent souvent des lacunes dans les mesures de sécurité publique, de l'État de droit et le manque de mesures de prévention efficaces. Des niveaux aigus de violence armée collective indiquent une situation de fragilité dans laquelle l'état n'a pas le monopole de l'utilisation légitime de la force sur son territoire ou dans laquelle il a recours à une force excessive pour réduire le dissentiment et arrêter la criminalité. Dans certains contextes, des civils ont signalé se sentir mieux protégés par des groupes armés officieux que par les autorités publiques mais l'absence de fourniture impartiale de services de la part du gouvernement, y compris d'une protection fondamentale contre l'insécurité, doit être considérée comme un problème évident dans n'importe quelle région.

### **Facteurs de risques engendrant la violence**

25. La plupart des situations de violence armée ont en commun certains facteurs de risques. Les politiques et les programmes destinés à prévenir et à réduire la violence armée doivent être sensibles au contexte particulier dans lequel cette violence armée se produit mais ils peuvent aussi être conçus à partir d'une base de données complète pour remédier à ces facteurs de risques. La compréhension des facteurs de risques qui entraînent la violence est essentielle pour mettre au point et déployer des stratégies efficaces de prévention et de réduction de la violence. Il est particulièrement important de rassembler et d'analyser les principaux facteurs de risques et de résilience qui influencent le déclenchement et la durée de la violence armée.
26. Les facteurs de risques aux niveaux communautaire et social qui peuvent augmenter l'éventualité et la gravité de la violence armée comprennent les inégalités sociales, politiques et économiques, l'exclusion systématique de groupes minoritaires; un chômage et un sous-emploi persistants, des perceptions de privations ou d'injustices économiques, la rareté des ressources et la concurrence, un accès aisé aux stupéfiants et aux armes à feu et des chocs économiques soudains. Les facteurs tels que des possibilités d'éducation et d'emploi limitées dans des régions affectées par des taux de naissances élevés et soutenus, la pénétration de la société par la criminalité organisée et les marchés illégaux et des rapports d'inégalité entre les hommes et les femmes peuvent encore accroître les risques.<sup>17</sup>

<sup>17</sup> Mayra Buvinic, Andrew Morrison et Michael Shifter Violence in Latin America and the Caribbean: A Framework for Action, Sustainable Development Department, Inter-American Development Bank (IADB) (Washington: IADB, 1999) [Violence en Amérique latine et dans les Caraïbes : Un cadre d'action, département du développement durable, Banque

27. Des structures de gouvernance faibles jouent également le rôle de facteurs de risques, notamment dans le cas d'un système de justice criminelle inefficace, de niveaux élevés d'impunité, de manquements de la sécurité publique, de corruption, de recours répandu ou excessif à la force par les institutions publiques, de l'absence de services efficaces, d'investissements limités dans les politiques et les programmes sociaux ou autres déficiences qui compromettent une gouvernance efficace.
28. Aux niveaux interpersonnels et individuels, les facteurs de risques comprennent les mauvaises influences de pairs comme la présence de gangs, des images violentes de masculinité et de pouvoir, une faible cohésion familiale, un niveau d'éducation faible, une impression d'incapacité et de désespoir et une exposition antérieure à la violence. Ces facteurs de risques sont présents à différents degrés dans les différentes régions du monde mais ils peuvent être exacerbés dans des États fragilisés disposant de mécanismes faibles pour la résolution des conflits, d'une faible confiance dans les institutions publiques et de services de sécurité, judiciaires et de protection sociale inadéquats. Ces facteurs de risques érodent la confiance dans les normes et les réseaux qui contribuent généralement à la sécurité et à la sûreté de la société.
29. Contrairement aux facteurs de risques pour la violence armée, la résilience des personnes et des communautés est une autre partie de l'équation. La résilience est la capacité des personnes et des communautés à surmonter l'adversité et à répondre au risque de manière positive, ce qui permet une modélisation positive du développement et la progression d'une interaction sociale, économique ou politique. Les facteurs de résilience, notamment le respect de l'État de droit, la cohésion familiale, une connectivité sociale et un attachement aux institutions sociales, une participation élevée à des associations communautaires et la disponibilité de services sociaux, exercent une fonction critique qui permet aux ménages et aux communautés d'éviter et de surmonter la violence armée.

### **Prévention et réduction**

30. Tout comme il n'y a pas de cause unique à la violence armée, il n'y a pas qu'une seule solution. Les programmes de prévention et de réduction de la violence armée doivent tenir compte d'un grand nombre de facteurs de risques et de résilience et obtenir la participation de toutes les parties concernées. Les efforts actuels déployés en vue de limiter et de réduire la violence armée sont généralement entrepris par des institutions militaires ou policières, des organismes de santé publique et d'éducation ou par toute une série d'organisations de la société civile qui sont axées sur la prévention des conflits, la construction de la paix, le développement d'une justice transitoire et le développement communautaire. Les programmes ne sont cependant pas toujours conçus sur la base d'un diagnostic fiable du problème ou sur des preuves globales de ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

### **III. Réponses au sein des Nations Unies et en dehors**

31. Un certain nombre de conventions et d'accords internationaux ciblent différents aspects de la violence armée. Certains mettent l'accent sur le contrôle de l'accès aux armes de petit calibre et aux armes légères illégales alors que d'autres portent davantage sur la lutte contre le terrorisme, le contrôle des stupéfiants et la protection des droits de l'homme et des groupes vulnérables. Parmi les instruments importants, on compte le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et

---

interaméricaine de développement (Washington : BID, 1999)]; Small Arms Survey 2008: Risk and Resilience (Cambridge: Cambridge University Press, 2008), pp. 245-273 [Enquête sur les armes légères 2008 : Risque et résilience (Cambridge: Cambridge University Press, 2008), pp. 245-273].

munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (ci-après dénommé le « Protocole sur les armes à feu »); le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et des armes de petit calibre sous tous ses aspects (ci-après dénommé le « Programme d'action »); les résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé sur la prévention de la violence; la déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes; les trois conventions sur les stupéfiants; les conventions universelles et les protocoles de lutte contre le terrorisme; la Déclaration universelle des droits de l'homme, les pactes internationaux sur les droits civils et politiques et sur les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les conventions sur les droits des femmes et des enfants et les résolutions du Conseil de sécurité 1325 (2000) et 1820 (2008) sur les femmes, la paix et la sécurité et le document de suivi du Sommet mondial de 2005.

32. Dans la lutte contre la violence armée, tout particulièrement adressée aux populations vulnérables dans des contextes de conflits et après conflit, les activités de maintien et de consolidation de la paix devraient inclure la réduction de la violence armée comme objectif prioritaire, comme le souligne notamment le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881-S/2008/304). Les contextes de maintien et de consolidation de la paix requièrent une vaste plage d'interventions afin de scinder efficacement le double piège du « conflit » et de la « violence ». Ces mesures comprennent le déploiement efficace des forces du maintien de la paix, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, en veillant à promulguer l'État de droit, une réforme du secteur de la sécurité et des efforts de reconstruction et de réédification à plus long terme, avec notamment l'établissement d'un environnement capable de fournir les services gouvernementaux, les performances économiques et les opportunités d'emploi et d'investir dans des mécanismes décentralisés de résolution de litiges qui peuvent aider à prévenir la violence armée.
33. Les objectifs du Millénaire pour le développement, axés sur l'identification de cibles et d'indicateurs clairs pour la réduction du sous-développement, prennent également en considération les facteurs de risques souvent associés au déclenchement de la violence armée et à sa gravité. Même si le lien entre la violence armée et le développement n'est pas explicite dans lesdits objectifs, ils proposent des points de départ dont les agences de développement doivent tenir compte. Les objectifs tels que la réduction de la pauvreté, l'assurance de la santé maternelle et la promotion de l'éducation sont tous associés à des initiatives de prévention et de réduction efficaces de la violence armée. Toutefois, même si la Déclaration du Millénaire comprenait un chapitre sur la « paix et la sécurité » qui est largement lié à la prévention et à la réduction de la violence armée et de l'insécurité, aucun objectif du Millénaire pour le développement ne traite de manière spécifique les conflits, la violence et l'insécurité.
34. Au niveau de la programmation, le Système des Nations Unies a souvent remédié à la violence armée à partir de ses domaines de spécialisation respectifs. Par exemple, certains partenaires des Nations Unies ont mis l'accent sur le contrôle des armes légères et sur la promotion de stratégies et de plans de prévention des crimes conformément aux normes et règlements des Nations Unies alors que d'autres ont œuvré avec les enfants et la jeunesse sur la prévention de la violence et des blessures ou dans le cadre de la planification urbaine.<sup>18</sup> Les trois centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ont travaillé avec des partenaires à l'adaptation de l'action mondiale sur la paix et la réduction de la violence aux initiatives régionales, sous-régionales et nationales. Alors que bon nombre de ces expériences ont doté les agences des Nations Unies d'un savoir-faire important et leur ont donné des leçons utiles, il reste encore du travail pour convertir les leçons apprises en bonnes pratiques et en programmes concrets et pour faciliter leur répétition dans d'autres pays et d'autres contextes.

<sup>18</sup>Les organisations telles que l'Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement (UNIDIR), ONU-HABITAT et l'organisation éducative, scientifique et culturelle des Nations Unies (UNESCO) ont œuvré à une meilleure compréhension des facteurs municipaux, locaux et culturels qui composent la violence afin d'aider les agences à concevoir des interventions plus appropriées.

35. Un exemple proéminent de l'approche conjointe de la prévention et de la réduction de la violence armée au sein du système des Nations Unies vient du Programme de prévention de la violence armée (AVPP). Ce programme a pour objectif le renforcement des capacités nationales à réduire et à prévenir la violence armée et la demande en armes légères dans des pays précis, à concevoir de meilleures politiques et stratégies pour combattre la violence armée, du niveau local au niveau mondial en passant par le niveau national, à mettre au point de meilleures pratiques et à tirer parti des leçons apprises par rapport à la prévention de la violence, en fonction d'évaluations strictes.<sup>19</sup> Le Programme de prévention de la violence armée a généré d'importantes leçons qui doivent guider la conception des réponses de la politique internationale à la violence armée, notamment la nécessité d'appartenance et de direction nationale et locale dans les initiatives de réduction de la violence armée; le souhait d'approches gouvernementales intégrées et complètes qui mettent en œuvre différents niveaux gouvernementaux et différents secteurs et agences; l'importance d'une évaluation et d'un suivi rigoureux et de programmes basés sur des preuves et la nécessité de l'implication active de la société civile et des groupes communautaires en tant que principaux intéressés.
36. Les institutions financières internationales ont également acquis une expérience considérable dans la prévention et la réduction de la violence armée et elles ont reconnu l'importance de promouvoir le développement par le biais de la prévention et de la réduction de cette violence armée. La Banque mondiale a créé une unité de conflits, crimes et violence destinée à soutenir les efforts de la Banque pour accroître la résilience des États et des sociétés à faire face à la violence armée. Bon nombre de ces interventions soutiennent explicitement le diagnostic aux niveaux national et municipal, la planification et la capacité à réduire la violence collective et interpersonnelle.
37. Les États Membres ont mis en œuvre toute une série d'interventions pour remédier à la violence armée. De nombreux gouvernements ont favorisé les activités relatives à l'application des lois, assorties de fortes actions militaires et policières et d'une législation punitive. Dans d'autres milieux, des activités de prévention ont été introduites, en insistant sur les incitants en même temps que sur la répression et sur les moyens de dissuasion. Des activités réussies devraient tendre à associer les actions d'application des lois (comme des mesures policières plus strictes) à des programmes volontaires basés sur la prévention (comme les programmes conçus pour aider les jeunes à se tenir à l'écart de gangs) qui traitent les risques structurels et proches et accroissent la résilience des personnes et des communautés à la violence armée.
38. Les pays donateurs se sont également réunis dans le cadre du Comité d'aide au développement de l'Organisation de la Coopération et du développement économiques (CAD-OCDE) afin de convenir d'une approche commune à la prévention et à la réduction de la violence armée.<sup>20</sup> Le rapport du CAD-OCDE sur la réduction de la violence armée fait ressortir les liens entre les conflits et le crime, les défis croissants posés par l'augmentation des populations jeunes dans les pays en développement et le chevauchement des défis en matière de sécurité du niveau local au niveau mondial. Ces efforts suggèrent qu'un corps accru de politiques et de pratiques verra le jour afin d'être adopté par les acteurs principaux dans le domaine du développement et de guider leurs investissements en matière de politiques et de programmes de prévention et de réduction de la violence armée.
39. Dans son rapport de 2008 sur les armes légères (S/2008/258), adressé au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a jugé encourageante l'initiative de la déclaration de Genève sur la violence armée et le développement afin « de remédier efficacement au fléau de la violence armée et dès lors d'accroître les perspectives de développement durable aux niveaux mondial, régional et national. » La Déclaration de

---

<sup>19</sup> Voir le site [www.who.int/violence\\_injury\\_prevention/violence/activities/en/](http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/activities/en/)

<sup>20</sup> Armed Violence Reduction: Enabling Development.

Genève, qui est actuellement soutenue par 108 États reconnaît que les défis que présente la violence armée constituent un obstacle majeur à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.<sup>21</sup> Signalant le processus qui mène aux dits objectifs, il engage les signataires à obtenir une réduction tangible du fléau mondial de la violence armée d'ici à 2015.

40. Le processus de la Déclaration de Genève plaide pour une approche intégrée de la violence armée et du développement et reflète un partenariat innovant de collaboration entre le donateur et les États en développement, entre la société civile et les gouvernements et parmi les praticiens de la sécurité et du développement. Le processus de la Déclaration de Genève a été conçu autour des trois piliers de la mobilisation, de la divulgation et de la coordination, d'une évaluation mesurable et d'un suivi ainsi que de programmes de mise en pratique.
41. Dans leurs soumissions répondant à la demande de communication relative à leurs points de vue sur l'interrelation entre la violence armée et le développement, un certain nombre d'États ont fait ressortir les points de départ critiques pour remédier à la violence armée. La majorité des soumissions a fait remarquer les relations existant entre la facilité d'accès aux armes et la violence armée et la prolifération et la mauvaise utilisation incontrôlée des armes légères et de petit calibre en tant qu'élément clé pour alimenter la violence armée. Beaucoup ont également signalé qu'ils avaient pris des mesures pour l'application du programme d'action, reconnaissant ainsi la pertinence de ce document pour leurs efforts de prévention et de réduction de la violence armée. Un certain nombre de soumissions faites par les États Membres souligne les menaces que représentent les conflits armés pour les États fragilisés, l'importance de traiter les risques et les causes fondamentales de la violence armée et plus particulièrement l'impact négatif de la violence armée liée aux conflits sur le développement, la consolidation de la paix et les perspectives de reconstruction.
42. Plusieurs soumissions ont attiré tout particulièrement l'attention sur l'influence négative de la violence armée sur les perspectives de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et sur les énormes coûts humains et économiques associés à cette violence armée – ce qui renforce la nécessité de placer le problème de la violence armée dans le processus de révision des objectifs du Millénaire pour le développement, comme indiqué plus bas.
43. Dans leurs soumissions, les États Membres présentent des mesures et des circonstances pratiques pour prévenir et réduire la violence armée. Les États ont mis l'accent sur le ciblage des zones et des groupes « à haut risque », en veillant à ce que les stratégies soient étroitement liées aux plans nationaux et locaux des gouvernements et ils ont insisté sur le contrôle et la réglementation des instruments de la violence. Ils ont également fait remarquer l'importance de la réforme de la sécurité et du secteur de la justice afin d'assurer l'application de dispositions policières et de sécurité efficaces par les institutions publiques.
44. Un certain nombre d'États Membres, parfois en collaboration avec des organismes régionaux, remédient efficacement à la violence armée aux niveaux national et sous-national, notamment dans les villes et les zones rurales. Plusieurs d'entre eux ont adopté des approches englobant l'ensemble du gouvernement pour combattre les risques et les effets de la violence armée et ont rassemblé la justice, la police et les experts en matière de développement et de résolution de conflits. Dans certains cas, les gouvernements ont intégré les priorités de la prévention et de la réduction de la violence armée dans les documents de stratégies de développement et de réduction de la pauvreté pour être certains que les facteurs de risques clé contribuant à la violence armée soient pris en considération dans les stratégies, les plans et les budgets pertinents. Le déploiement de tels efforts doit être encouragé.

---

<sup>21</sup> Voir [www.genevadeclaration.org](http://www.genevadeclaration.org).

45. Toute une série d'organisations de la société civile nationale et internationale et d'organisations non gouvernementales appartenant aux secteurs du développement, humanitaire, de la santé publique, de consolidation de la paix et des droits de l'homme assument également une approche proactive de la prévention et de la réduction de la violence armée. Les organisations de la société civile adoptent des approches fondées sur le développement pour la prévention et la réduction de la violence armée, insistant sur la modification des facteurs de risques par le biais de l'éducation des jeunes et des opportunités d'emploi, de la sûreté et de la conception des villes, de la limitation de l'accès à l'alcool et aux moyens létaux, de l'amélioration de la qualité des relations dans le milieu familial et d'un meilleur accès aux services de base comme la distribution d'eau, les services de santé et l'éducation pour les groupes vulnérables et à haut risque.<sup>22</sup> Bon nombre de ces efforts n'en sont encore qu'à leurs débuts et doivent être évalués et harmonisés afin de fournir un soutien efficace aux sociétés affectées par la lutte contre la violence armée. Au niveau national, certains gouvernements ont initié des efforts louables pour travailler conjointement avec la société civile afin de renforcer les mesures policières communautaires, pour travailler avec des groupes marginaux de la société et pour investir dans des formations et des possibilités d'emploi afin de proposer des options en dehors d'un environnement criminel.

#### IV. Amélioration des politiques, des programmes et de la coordination

46. Étant donné sa complexité, la programmation du développement ou le traitement de situations de violence armée confrontent tout un chacun à un certain nombre de défis. Comme il s'agit – comparativement – d'un nouveau champ de pratique, une programmation efficace requiert une évaluation soigneuse et reposant sur des preuves de la dynamique de la violence armée : les facteurs de risque et de protection composant son déclenchement, sa durée et son échéance. Ce n'est que grâce à une analyse claire des moteurs de la violence, du profil et des motivations des auteurs et du fonctionnement de l'environnement institutionnel que des interventions efficaces peuvent être définies et adaptées de manière adéquate.
47. Au cours des dernières années, les praticiens du développement ont prêché une sensibilisation aux facteurs de sécurité lors du travail sur les politiques et la programmation dans des milieux fragilisés et sortant d'un conflit. L'adoption d'une focalisation équivalente pour les facteurs de la violence armée pourrait être bénéfique lorsqu'il s'agit de la prévention et de la réduction de la violence armée interpersonnelle pour encourager le développement.<sup>23</sup> Cela devrait encourager les praticiens du développement dans les différents contextes à identifier les acteurs impliqués dans la perpétration de la violence, la force ou la faiblesse des institutions communautaires ou de l'État qui facilitent ou préviennent la violence, la disponibilité et les sources d'armes à feu utilisées dans les actes violents et la nature spécifique des groupes touchés par la violence armée.
48. Les approches sensibles aux conflits peuvent être facilement adaptées à des situations sans conflit, y compris aux environnements qui se caractérisent par des niveaux élevés de violence interpersonnelle et criminelle. Une telle programmation exige en permanence les avis et les perspectives des acteurs locaux et des bénéficiaires. Un diagnostic et une analyse précoces peuvent mieux aider à cerner des mesures appropriées et efficaces de prévention et de réduction de la violence armée.
49. Les approches en matière de prévention et de réduction de la violence armée englobent plusieurs secteurs et rassemblent toute une série de disciplines. Il n'est pas inhabituel de rencontrer des interventions

<sup>22</sup> Voir notamment la soumission d'une organisation civile « Advancing the Agenda on Armed Violence [Avancement de l'ordre du jour sur la violence armée], 2009.

[www.un.org/disarmament/convarms/SALW/Docs/AV\\_NGOVIENS/AVD\\_NGO\\_admission.PDF](http://www.un.org/disarmament/convarms/SALW/Docs/AV_NGOVIENS/AVD_NGO_admission.PDF)

<sup>23</sup> Armed Violence Reduction [Réduction de la violence armée], pp. 49-58.

efficaces qui sont financées par des donateurs pour le développement et par le secteur privé et qui sont facilitées par une association de départements du secteur public et exécutées par des organisations de la santé publique, des organismes policiers et judiciaires, et toute une série d'agences non gouvernementales et d'experts en sciences sociales. La complexité de la violence armée dans des situations de guerre ou non et l'influence des facteurs mondiaux, nationaux et locaux signifient que la réduction de la violence pour favoriser le développement exige une approche plurisectorielle et pluridisciplinaire ainsi qu'un niveau élevé de communication et d'interactivité, et de mettre l'accent sur les approches dont l'efficacité est prouvée en termes de prévention de la violence armée ou de réduction de ses facteurs de risque.

50. Les États membres devraient être encouragés à concevoir et à appliquer des stratégies intersectorielles aux niveaux national et municipal, en engageant toutes les institutions pertinentes à combattre la violence armée en vue d'accroître les perspectives de développement. Il est également important d'impliquer le secteur privé concerné, la société civile et les institutions de recherche afin de veiller à ce que ces stratégies soient correctement ciblées, suivies et évaluées. Idéalement, elles devraient inclure des références claires quant à l'efficacité et aux ressources financières adéquates pour assurer des interventions durables et pour tirer le meilleur parti des bénéfices du développement.
51. La communauté internationale joue un rôle important dans le soutien du développement, des capacités nationales et locales à concevoir et à mettre en œuvre les programmes et les stratégies de prévention et de réduction de la violence armée. Ce soutien pourrait concerner non seulement le développement de stratégies nationales (gouvernementales et non gouvernementales), mais aussi l'aide au développement de collectes de données nationales et locales et de systèmes de surveillance ainsi que l'aide à la formation des compétences techniques nationales.
52. Il existe au moins deux modèles de choix de programmation pour les agences de développement et les praticiens. Le premier consiste en une approche directe et entraîne des interventions qui ciblent spécifiquement les facteurs de risques particuliers associés aux acteurs et aux instruments de la violence armée. Ces interventions sont relativement récentes pour la communauté au développement mais elles offrent d'importantes possibilités pour améliorer la sécurité réelle et perçue. Des interventions directes types pourraient comprendre des restrictions sur la possession de différentes sortes d'armes à feu, des mesures policières ciblées pour la fouille et la saisie d'armes à feu, des zones dites sans armes établies par les autorités publiques et les communautés dans des régions géographiques bien définies, des restrictions quant à l'accès à l'alcool dans des zones à violence élevée et des activités d'échange d'armes contre une aide au développement.
53. Le second modèle de programmation revêt un caractère plus indirect et comprend une programmation du développement qui est sensible aux risques spécifiques, aux facteurs de résilience et aux résultats de la violence armée, tout particulièrement parmi les groupes à haut risque. Les objectifs primaires des interventions indirectes sont des objectifs de développement traditionnels, comme la réduction de la pauvreté, l'amélioration du suivi de l'éducation ou une meilleure gouvernance, mais lorsqu'elles sont sensibilisées à la prévention de la violence armée, ces interventions peuvent saisir les opportunités pour réduire les risques et augmenter la résilience. Par exemple, des programmes d'encouragement à l'achèvement de la scolarité, des programmes d'enrichissement de l'école maternelle et de formation des parents ciblés sur les groupes vulnérables, des plans de rénovation urbaine destinés aux quartiers pauvres affectés par une violence chronique ou des programmes d'éducation à la santé publique qui comprennent des modules sur la violence domestique et sexiste constituent tous des exemples de programmes indirects. Même si les distinctions entre les programmes directs et indirects ne sont pas toujours claires, elles permettent néanmoins de différencier toute une série d'interventions possibles.
54. Il existe un certain nombre d'interventions directes et indirectes efficaces qui ont été lancées en Amérique du Nord et du Sud, dans les Caraïbes, en Afrique, en Europe orientale et occidentale, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique Sud. Même si beaucoup d'entre elles n'ont pas été intégralement évaluées, elles

constituent d'importants points de départ pour les programmes de prévention et de réduction de la violence armée. Bien des efforts plus constructifs ont associé les flux de la programmation directe et indirecte comme le montrent clairement les cas suivants.<sup>24</sup>

55. Le développement de la justice criminelle et des capacités des représentants des organes de police : une justice criminelle qui fonctionne et un système de sécurité basé sur l'État de droit font partie intégrante de la prévention et de la réduction de la violence armée. Des lois et des services efficaces et légitimes contribuent à empêcher la violence armée et à réduire l'impunité. La création d'organismes responsables de l'application des lois et d'institutions policières capables, fiables et professionnelles, qui couvrent l'ensemble de l'État et qui atteignent tous ses citoyens, le soutien de services judiciaires correctionnels indépendants, accessibles et compétents tout en étant efficaces et des stratégies plurisectorielles de prévention des crimes et de la violence sont essentiels pour la réduction de la violence armée.<sup>25</sup> Une série de programmes d'aides a été conçue pour mettre sur pied des institutions de sécurité efficaces et fiables, agissant au sein de l'État de droit, dans le cadre des efforts de prévention et de réduction de la violence armée. Dans toute l'Amérique latine et les Caraïbes, par exemple, une association des efforts nationaux et des interventions policières communautaires et de surveillance du voisinage plus ciblées dans les zones à faibles revenus et appauvries ont généré d'importants bénéfices.
56. **Consolidation de la paix au lendemain de conflits** : Les contextes existant au lendemain de conflits sont aussi complexes et variés que les environnements touchés par la guerre et certaines situations après un conflit connaissent des taux de violence armée plus élevés que pendant les conflits. Beaucoup de programmes après conflit, y compris ceux pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, pour le renforcement des secteurs de la justice et de la sécurité et ceux favorisant le dialogue, la réconciliation et une justice transitoire assument un objectif important de réduction de la violence armée. Le soutien durable et à long terme des efforts de consolidation de la paix est essentiel et la communauté internationale devrait appuyer les efforts de renforcement des États légitimes et fiables ainsi que les capacités locales au dialogue et à la reconstruction de la paix, en remédiant aux problèmes de gouvernance démocratique, de développement des capacités, des droits de l'homme et de l'engagement de la société civile.
57. **Réglementation des armes à feu, politique anti-drogues et contrôles de la vente d'alcool** : Il existe une preuve irréfutable que l'accès aisé aux armes à feu, aux stupéfiants et à l'alcool peut

---

<sup>24</sup> OMS, Preventing Violence and Reducing its Impact: How Development Agencies Can Help [Prévention de la violence et réduction de son impact : comment les agences de développement peuvent apporter leur contribution] (Genève : OMS, 2008). Ce rapport identifie dix stratégies de prévention de la violence scientifiquement crédibles qui pourraient être intégrées à des programmes de développement sensibilisés à la violence.

<sup>25</sup> Kirsti Samuels, « Rule of Law Reform in Post-Conflict Countries: Operational Initiatives and Lessons Learnt [Réforme de l'État de droit au sein de pays au lendemain de conflits : Initiatives opérationnelles et leçons apprises] », Documents du développement social de la Banque mondiale, document de travail 37 (Washington: octobre 2006).

augmenter significativement le risque de violence armée.<sup>26</sup> Un certain nombre d'interventions lancées dans toute l'Amérique latine, notamment au niveau local, ont associé des restrictions provisoires sur la vente d'alcool et une réglementation plus stricte sur les armes à feu dans les régions touchées par des taux épidémiques de violence armée. Ces interventions ont été récompensées par des améliorations majeures dans les domaines de la sécurité et de la sûreté publiques et par une réduction considérable de la violence armée.

58. **Rénovation urbaine** : Des efforts efficaces pour prévenir la violence armée sont souvent étroitement liés à des changements dans l'environnement urbain qui augmentent la sécurité publique.<sup>27</sup> Dans bon nombre de régions allant de l'Amérique du Nord et du Sud à l'Europe occidentale et l'Asie du Sud-Est et de l'Est, par exemple, les planificateurs urbains ont cherché à réparer et à reconstruire les systèmes de transport et à récupérer des espaces urbains en phase de détérioration pour augmenter les possibilités de coexistence et redonner de la fierté et de la dignité aux communautés. Des organismes comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine pour le développement, avec les agences des Nations Unies comme le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) ont activement soutenu la prévention des crimes dans la conception de l'environnement.
59. **Sécurité et sûreté des communautés** : Bien des initiatives prometteuses pour la prévention et la réduction de la violence armée sont mises en œuvre au niveau communautaire, dans le cadre desquels la propriété locale peut être plus facilement établie et les programmes peuvent être façonnés sur mesure en fonction des besoins et des défis locaux. Les initiatives existantes dans ce domaine sont axées sur le travail avec les leaders communautaires, les fonctionnaires du gouvernement local et les représentants d'organisations basées sur la communauté pour qu'ils identifient leurs propres besoins en matière de sécurité et de sûreté et afin qu'ils conçoivent et appliquent des réponses appropriées – elles sont souvent comprises dans des plans de sécurité communautaires ou des citoyens. Le soutien de ces programmes peut comprendre le travail avec des associations de leaders municipaux, le déploiement des leçons apprises à partir de programmes réussis et le renforcement de la capacité des gouvernements locaux et des autres structures communautaires à répondre aux besoins de sécurité de leur population.
60. **Jeunes et femmes à risque** : Les jeunes sont plus susceptibles – et ce de manière critique - d'être les auteurs ou les victimes de la violence armée. Des interventions précoces axées sur le renforcement des relations positives entre les jeunes enfants et leurs parents ou leurs gardiens, la sécurité à l'école, le maintien de la scolarisation, la reproduction des valeurs civiques, des systèmes de tribunaux de la jeunesse appropriés et le soutien des ménages monoparentaux sont essentiels. Afin de promouvoir la prévention de la violence armée à l'égard des enfants, les parties concernées devraient appliquer les recommandations contenues dans le rapport de la représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (A/62/228) et dans la note du secrétaire général transmettant le rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants (A/61/299). Le rôle des femmes en tant que chefs de famille et principaux gardiens ainsi que dans les efforts de réconciliation communautaire, rend indispensable leur participation à la conception et à l'application des programmes de prévention et de réduction de la violence armée. Le soutien aux victimes

<sup>26</sup> « Interpersonal violence and alcohol, » [L'alcool et la violence interpersonnelle], note d'information

(Genève : OMS, 2006).

<sup>27</sup> ONU-HABITAT, Rapport mondial sur les établissements humains, 2007 : Une meilleure sécurité et sûreté dans les villes. (Londres: Earthscan Publication Ltd, 2007).

et aux survivants de la violence armée est également important pour la reconstitution des communautés, des familles et des vies.

61. **Le capital social et humain** : Un des objectifs principaux des programmes de développement vise à améliorer le potentiel humain et de la société. La violence armée fait souvent irruption dans des zones souffrant de faibles niveaux de confiance, d'une organisation communautaire limitée et d'horizons à court terme pour les investissements et les dépenses. Des activités novatrices allant de l'Asie du Sud-Est à l'Amérique latine ont cherché à promouvoir la coexistence, le soutien à la culture civique, l'augmentation de la résolution non violente de conflits et l'identification de formes alternatives d'expression par le biais de la culture et du sport afin d'établir des bases pour la prévention et la réduction de la violence armée.
62. Les interventions destinées à promouvoir la prévention et la réduction de la violence armée doivent être accompagnées d'un système de suivi et d'évaluation solide et d'une bonne base de rassemblement de données afin de pouvoir retracer dans le temps les modifications subies par les différents modèles de violence armée. Même s'il y a des exceptions, bon nombre d'interventions concernant la prévention et la réduction de la violence armée ont été mises en œuvre mais n'ont pas été évaluées. Il est essentiel que les stratégies et les interventions nationales et municipales soient régulièrement examinées et que les informations soient rendues publiques afin d'identifier et d'encourager les bonnes pratiques et les programmes réussis et de dissuader les acteurs de poursuivre des approches inefficaces. Les gouvernements et les agences de donateurs partenaires devraient investir dans des systèmes de suivi et d'évaluation efficaces et les insérer dans leur budget.

## V. Observations et recommandations

63. Rempporter le combat contre la violence armée exige des réponses coordonnées qui réunissent différents domaines de spécialisation. Un certain nombre de gouvernements, de participants de la société civile et d'organismes des Nations Unies commencent à travailler conjointement pour remédier aux facteurs de risques et aux effets négatifs de la violence armée sur le développement mais la réponse internationale reste malgré tout quelque peu fragmentée. Rassemblant les donateurs, les gouvernements des États affectés et la société civile et réunissant les compétences essentielles et le développement de bonnes pratiques, le système des Nations Unies est bien positionné pour aider à catalyser des initiatives intégrées plus cohérentes, plus générales et mieux coordonnées et pour encourager les politiques et les programmes ciblés sur la prévention et la réduction de la violence armée aux niveaux international, national et local.
64. Afin d'obtenir des résultats positifs, les réponses des politiques doivent impliquer une propriété locale significative et légitime et des partenariats à part entière entre les gouvernements et la société civile. Elles doivent également être intégrées aux approches régionales et sous-régionales.
65. Afin d'être efficace dans son rôle de coordinateur et de catalyseur, le système des Nations Unies, de même que les gouvernements locaux et nationaux et la société civile, devront évaluer le soutien apporté aux États touchés dans la conception et la mise en œuvre de la prévention de la violence armée et des stratégies de réponses. C'est dans ce but que nous proposons les recommandations suivantes.
  - a) Renforcer l'application des conventions et des accords internationaux existants : Il existe toute une série d'accords qui peuvent contribuer à la prévention et à la réduction de la violence armée. Les organismes des Nations Unies doivent aider les gouvernements à préserver, appliquer et renforcer les normes et les mesures internationales et régionales existantes, notamment les traités, conventions et autres instruments internationaux et régionaux pertinents qui peuvent contribuer à la prévention et à la réduction de tous les aspects de la violence armée. Celles-ci comprennent le Protocole sur les armes à feu, le Programme d'Action, les conventions et protocoles universels de lutte contre le terrorisme, les trois conventions sur les stupéfiants, la Déclaration universelle des droits de l'homme, les pactes internationaux sur les droits civils et

politiques et sur les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les conventions sur les droits des femmes et des enfants et les résolutions du Conseil de sécurité 1325 (2000) et 1820 (2008) sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi que le document de suivi du sommet mondial de 2005. Un effort concerté devrait également être consenti pour veiller à l'insertion et à l'application des normes et des réglementations internationales au niveau local et national par l'adoption de lois nationales et d'autres mesures internes.

- b) Améliorer l'efficacité des politiques et des programmes de prévention et de réduction de la violence armée en investissant dans la production, l'analyse et l'utilisation de preuves : Les approches efficaces en matière de prévention et de réduction de la violence armée exigent des investissements de la part de leurs gouvernements nationaux et des organisations internationales dans le rassemblement de données de haute qualité et dans les capacités d'analyse. Des renseignements complets, fiables et ponctuels sont essentiels pour une conception éclairée de politiques et de programmes, pour le suivi et l'évaluation et pour prévoir les futures tendances et besoins. Cela implique une collecte et une analyse constantes des données de base, le transfert régulier des connaissances et des leçons apprises et des approches innovantes pour intégrer les preuves et les analyses au processus de programmation. L'image la plus représentative de la violence armée pendant un conflit, hors conflit et interpersonnelle viendra vraisemblablement d'une association de données issues des systèmes de la santé publique et de la justice criminelle, combinées à des enquêtes sur la population, au suivi de la société civile ainsi qu'à des recherches historiques et culturelles approfondies. Une évaluation et un suivi réguliers des programmes de prévention de la violence armée augmenteront le choix d'options éprouvées pour prévenir la violence armée mis à la disposition des autorités nationales, des autorités locales et de la société civile.
- c) Renforcer les capacités nationales et locales en matière de prévention et de réduction de la violence armée : Les États sont les premiers responsables de la prévention et de la réduction de la violence armée. Les agences multilatérales et bilatérales peuvent soutenir les gouvernements des pays touchés en renforçant leurs capacités nationales et locales de lutte contre la violence armée, y compris leurs capacités à rassembler des données fiables sur la portée et l'échelonnement de la violence armée et des victimes ainsi que sur différents facteurs de risques et de résilience. Cela pourrait comprendre la conception de stratégies nationales de prévention et de réduction de la violence armée, des investissements dans des systèmes de surveillance nationaux et locaux, l'établissement de systèmes de justice criminelle efficaces basés sur l'État de droit, y compris le renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme et policières et le soutien aux programmes ciblant des facteurs de risques précis et des groupes à risque spécifiques. Les agences internationales et les gouvernements nationaux peuvent également s'assurer que les pratiques liées à la prévention et la réduction de la violence armée sont intégrées dans des stratégies de développement plus vastes, comme le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et autres plans nationaux et locaux. Il convient de soutenir et de renforcer les acteurs locaux et plus particulièrement les gouvernements, les autorités communautaires, (y compris les gouvernements locaux et les comités pour la paix et la sécurité), les instituts de recherche et les moyens de communication, afin de concevoir, mettre en œuvre et mesurer l'efficacité des stratégies et des interventions locales. Plusieurs parties prenantes aux Nations Unies peuvent être impliquées dans ces activités, notamment les trois centres régionaux pour la paix et le désarmement.
- d) Concevoir des objectifs, des cibles et des indicateurs mesurables pour la prévention et la réduction de la violence armée : Un ensemble croissant de preuves montre comment la violence armée entrave la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et, de manière plus générale, le développement social, économique, politique et humain. Cependant les efforts

de réduction de la violence armée sont rarement intégrés aux stratégies de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le processus de révision desdits objectifs, qui commencera en 2010, permet d'envisager la réduction de la violence armée comme une condition importante pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, tout particulièrement par le développement et l'endossement d'une série d'objectifs, de cibles et d'indicateurs en vue d'obtenir des réductions mesurables dans la violence armée et des améliorations tangibles dans la sécurité humaine. La mise en œuvre d'objectifs mesurables relatifs à la violence armée d'ici à 2015 permettra d'intégrer les thèmes liés à la sécurité au suivi éventuel des objectifs du Millénaire pour le développement (voir S/2008/258).

- e) S'assurer que les efforts de prévention et de réduction de la violence armée sont cohérents et coordonnés : les donateurs multilatéraux et bilatéraux pourraient travailler conjointement à l'adoption d'approches harmonisées en matière de prévention et de réduction de la violence armée.<sup>28</sup> Certains mécanismes de coordination sont déjà existants au sein des Nations Unies, par le biais du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), de mécanismes de coordination entre agences, du compte des Nations Unies pour le développement et du système coordinateur des résidents. La coordination pourrait encore être davantage soutenue par une formation et un soutien à la prévention et à la réduction de la violence armée adressée aux coordinateurs des résidents des Nations Unies, afin de leur permettre de surveiller les facteurs de risques potentiels pour la violence armée et de veiller à ce que les efforts de l'équipe des Nations Unies pour chaque pays soient coordonnés dans le soutien des capacités nationales. Il est également possible d'améliorer la cohérence par le biais de programmes conjoints des Nations Unies, comme le PPVA et le Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères (CASA) qui comprend des évaluations conjointes d'information sur la progression des programmes de soutien coordonnés et par le biais d'une direction renforcée au sein du système des Nations Unies, comme le souligne notamment le Secrétaire général dans son rapport sur la consolidation de la paix au lendemain de conflits (A/63/881-S/2008/304).
- f) Augmenter les ressources destinées à la prévention et la réduction de la violence armée : L'augmentation des efforts de prévention et de réduction de la violence armée nécessite des niveaux supplémentaires de soutien technique et financier aux niveaux multilatéral, national et local. Les Nations Unies sont bien placées pour assurer des approches coordonnées et plurisectorielles et leur expérience peut servir à catalyser le soutien de programmes et de projets efficaces et novateurs de prévention et de réduction de la violence armée. Un meilleur soutien peut également concerner l'identification et la divulgation des meilleures pratiques et des approches novatrices dans le domaine de la prévention et de la réduction de la violence armée, au sein de la communauté de praticiens du développement et en dehors.
- g) Créer des partenariats entre secteurs, entre agences et avec la société civile : Le système des Nations Unies peut faciliter l'établissement de partenariats internationaux et régionaux sur la prévention de la violence armée. Cela devrait comprendre les partenariats entre donateurs, gouvernements touchés et la société civile ainsi que le renforcement de la coopération Sud-Sud et régionale. À l'intérieur du pays, les agences des Nations Unies peuvent aider à concevoir des

---

<sup>28</sup> La coordination des donateurs en matière de prévention de la violence armée a déjà lieu au sein du Plan-cadre du CAD-OCDE et, dans certains cas, à l'intérieur du pays (sous la direction du PNUD). Ce schéma pourrait être reproduit dans davantage de pays touchés par la violence armée de sorte que les Nations unies et les donateurs puissent proposer un soutien mieux coordonné au gouvernement et à la société civile.

---

partenariats solides et durables entre les gouvernements et la société civile, qui sont essentiels pour des programmes efficaces de prévention et de réduction de la violence armée.

- h) Favoriser une plus grande action internationale : Il est important de susciter une sensibilisation accrue à l'impact négatif de la violence armée sur le développement. Cela pourrait se faire en partie par l'inclusion du problème de la violence armée dans les réunions du Programme d'Action, qui doivent considérer la mise en œuvre de tous les aspects du problème, y compris la demande pour des armes légères qui est suscitée en premier lieu par des taux élevés de violence armée. Il convient également d'approfondir davantage l'influence négative de la violence armée sur le développement, de voir si les instruments et les efforts internationaux sont bien adaptés à la promotion de la prévention et de la réduction de la violence armée, de proposer des façons et des moyens d'encourager une approche holistique de la lutte contre la violence armée dans des contextes de conflit, après conflit, sans conflit et interpersonnels, pour avancer vers une compréhension commune de la violence armée et pour examiner les étapes pratiques en vue de la prévention et de la réduction de la violence armée en tant que moyen d'améliorer le développement durable humain, social et économique. La question mérite dès lors d'être débattue plus en profondeur mais les États Membres peuvent souhaiter définir les façons et les moyens les plus appropriés pour le faire.
- h) S'engager de manière durable : Il est important que tous les acteurs engagés dans des initiatives de prévention et de réduction de la violence armée reconnaissent les défis auxquels toutes les parties concernées doivent faire face. La réussite des efforts exige des engagements à long terme et durables dans des stratégies de prévention et de réduction de la violence armée et qui participent à la progression générale vers un développement humain, social et économique durable.